

## MOT DU PRÉSIDENT

La pleine indexation de nos rentes de retraite est à notre portée, maintenant. C'est à tous les retraités des secteurs public et parapublic de forcer les partis d'opposition et le gouvernement à agir maintenant. Il faut saisir l'occasion. Point final.

En 2003, lorsque la large majorité des retraités et nous de l'ADR demandions la pleine indexation, nous nous faisons dire par les centrales syndicales et bon nombre de représentants d'associations de retraités que ça n'avait pas de bon sens.

En 2004 et 2005, tant les centrales syndicales que certains porte-parole des retraités disaient que la pleine indexation provoquerait une hausse des cotisations aux régimes de retraite. Leur point de vue était soutenu par une évaluation de la CARRA qui prédisait une hausse majeure des cotisations des employés. Cette étude de la CARRA découlait des prévisions des actuaires de la CARRA qui avaient fait un Paul Martin d'eux-mêmes en sous-estimant les revenus et en gonflant les coûts.

En 2006, l'ADR met à jour un surplus budgétaire de 10,7 milliards de dollars dans les fonds de retraite. Nous nous attendions à un changement d'attitude de la part de tous les dirigeants d'associations de retraités. Mais non, plusieurs se sont entêtés à soutenir une demande de demi-indexation! **ASSEZ INCROYABLE, MAIS VRAI!**

En juin 2007, l'ADR constate un deuxième surplus à la CARRA dans les fonds des participants. Au 31 décembre 2006, ce surplus budgétaire grimpe maintenant à 15,1 milliards de dollars et n'inclut pas la part du gouvernement.

L'ADR dit aux membres du gouvernement, aux incrédules et aux agnostiques :

**Aucune entente ne pourra être conclue et reconnue par les retraités tant et aussi longtemps que la pleine indexation ne sera pas prise en compte dans un règlement du dossier.**

Ça fait 25 ans que la désindexation nous est imposée. Étant donné les surplus disponibles, c'est maintenant le temps de régler ce dossier sans étapes et autres faux-fuyants.

Les conjonctures économique et politique ne nous seront jamais aussi favorables. Retraités, manifestons-nous!

**Cessons d'accepter de devenir de plus en plus pauvres au fur et à mesure que le temps passe. Le seul rendement de nos avoirs financiers en tant que groupe nous permet une pleine indexation.**

Rodrigue Dubé, président de l'ADR

### Dans ce numéro

- Éditorial
- Conseil d'administration élargi
- Surplus comptables de la CARRA en 2005-2006
- Rencontre fructueuse avec monsieur Mario Dumont
- La CARRA, des rendements et des surplus impressionnants
- Organigramme de l'ADR
- L'ADR en développement (membres des CA des secteurs)
- Passif du gouvernement envers les régimes de retraite et le FARR
- Nouvelles brèves
- Les taux de rendement de la CARRA

Événement  
important!

**Assemblée générale de l'ADR provinciale**

**Mardi 30 octobre 2007 à 13 h 30 (accueil à 12 h 30)**

(Convocation et ordre du jour à l'intérieur)

## ÉDITORIAL

par Aline Couillard, vice-présidente

L'appauvrissement des retraités causé par l'indexation partielle de leur rente de retraite est devenu palpable. Certains avis d'indexation émis par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) en témoignent : l'un indique **une majoration annuelle de la rente de 112 \$** pour faire face à toutes les augmentations des biens de consommation; un autre informe que **pour l'année qui vient, ce retraité recevra 8,08 \$ de moins mensuellement que l'année précédente**. Chose sûre, la rente de la très grande majorité des retraités de l'État ne suit pas le coût de la vie.

Perdre en moyenne 10 523 \$ après 9,5 années de retraite ne passe pas inaperçu. Savoir que cette désindexation partielle est un fait récurrent crée de la frustration. Apprendre que le prétexte invoqué en 1982 était faux, car il faisait référence au haut taux de l'Indice des prix à la consommation (IPC) qui se situait à 12,30 % alors que le taux de rendement de la CARRA était de 28,81 %, voilà qui fait jeter les hauts cris à l'injustice et incite à l'action.

Le problème de la perte du pouvoir d'achat des retraités de l'État causé par la loi 68 a aussi attiré l'attention à l'Assem-

blée nationale, le 23 juin dernier. En effet, une motion soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la désindexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic a été présentée par le porte-parole de l'opposition officielle en matière de régimes de retraite, M. Hubert Benoit, et a été adoptée à l'unanimité.

Évoquer la longévité d'un problème, est-ce un signe que l'on doit songer sérieusement à y mettre un terme? M. Jean-Marc Fournier, leader parlementaire du gouvernement, a dit : « Sans débat, M. le Président. » Nous disons au contraire qu'il est temps plus que jamais d'en débattre.

### TROIS PRINCIPALES RAISONS SOUTIENNENT CETTE AFFIRMATION :

- La première vient du fait que **toute injustice doit être réparée**. Nul ne peut légaliser l'injustice sans sombrer dans l'immoralité. Nul doute que personne n'ose croire qu'il faille réclamer une demi-justice. La justice est une valeur indivisible.
- La deuxième découle des surplus impressionnants dans les fonds de retraite. Selon le rapport annuel 2006 de la CARRA, publié en juin 2007,

aux pages 55 et 56, on y lit **un surplus de 15,1 milliards de dollars pour la seule part des participants**.

- La troisième relève de la promesse du Parti libéral du Québec qui, lors de son Conseil général tenu à Sherbrooke, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 février 2002, s'est engagé à « **procéder progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat de ces retraités, selon les surplus actuariels disponibles.** »

Nous ne partageons pas la position du Parti libéral du Québec. Nous réclamons la correction immédiate de l'injustice dont nous sommes victimes depuis plus de 25 ans.

Nous demandons donc au gouvernement libéral de procéder à l'indexation des régimes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic de façon à rétablir leur plein pouvoir d'achat. Le gouvernement doit avoir le souci d'éviter une justice posthume.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI



**Merci à tous ces bénévoles qui croient plus que jamais à la pleine indexation des rentes des retraités des secteurs public et parapublic.**

De gauche à droite : **Robert Lapierre**, CA élargi, **Louise Racine**, 3<sup>e</sup> conseillère, **Louison Ross**, ex-PDG de la CARRA et CA élargi, **Aline Couillard**, vice-présidente, **Michel Gilbert**, trésorier, **Rodrigue Dubé**, président, **Rosaire Quévillon**, vice-président, **Michel Gareau**, CA élargi et informaticien, **Claudette Viau**, CA élargi, **Gaétan Morneau**, 1<sup>er</sup> conseiller. **Jean-Guy Boucher**, secrétaire, **Ronald Carré**, économiste et CA élargi et **Rémi Beaulieu**, 4<sup>e</sup> conseiller.

Absents sur la photo : **Régis Échelard**, 2<sup>e</sup> conseiller, **Adrien Boucher**, **Roger Bourdages**, **Marie-Thérèse Échelard** et **Hubert Lalumière**, CA élargi.

**LE DÉMOCRATE** à la retraite  
Journal de l'Association démocratique des retraités

Édition : Rémi Beaulieu  
Rédaction : Les membres du CA élargi et collaborateurs spéciaux  
Conception et mise en page : Louise St-Germain

# LES SURPLUS COMPTABLES DE LA CARRA en 2005 et 2006

par Rodrigue Dubé, président

Au 31 décembre 2006, selon le rapport annuel de la CARRA, nous constatons un surplus comptable de 15,1 milliards de dollars dans les fonds de retraite RREGOP et RRPE. Ce surplus ne concerne que la part des employés. Théoriquement, étant donné que le gouvernement doit cotiser un taux semblable à celui des employés, lui aussi devrait avoir en sa possession un surplus équivalent de 15,1 milliards de dollars.

Si le gouvernement versait sa part dans un compte conjoint avec les cotisants, le surplus comptable serait donc de 30,2 milliards de dollars.

## AVOIRS DES PARTICIPANTS AU RREGOP<sup>1</sup> & RRPE<sup>2</sup>

Valeurs des actifs <sup>3</sup> RREGOP et RRPE	51,4 G\$ <sup>4</sup>
--	-----------------------

## OBLIGATIONS DES RÉGIMES À L'ÉGARD DES PARTICIPANTS

Obligations régimes <sup>3</sup> RREGOP et RRPE à l'égard des participants	36,3 G\$
--	----------

## SURPLUS COMPTABLE

Surplus comptable RREGOP et RRPE 51,4 G\$ - 36,3 G\$ =	15,1 G\$
--	----------

<sup>1</sup> Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, fonds 301

<sup>2</sup> Régime de retraite du personnel d'encadrement, fonds 302

<sup>3</sup> Rapport annuel de la CARRA, page 56, 31 décembre 2006

<sup>4</sup> Milliards de dollars

<sup>5</sup> Publication probable en novembre 2007

Un surplus comptable, c'est une photo réelle de la valeur déterminée par les comptables, à un moment précis. La photo du surplus de 15,1 G\$ fut prise au 31 décembre 2006. Cette photo n'a pas été soumise à la modulation des actuaires qui y introduiront, lors de la prochaine évaluation actuarielle<sup>5</sup>, d'autres facteurs prévisionnels que ceux établis lors de leur évaluation actuarielle précédente. Un surplus comptable de l'ordre 15,1 G\$ pour les fonds dont la valeur nette est de 51,4 G\$, c'est énorme.

Il n'en demeure pas moins, que ce surplus de 15,1 G\$ est annonciateur d'un important surplus actuariel. Le surplus comptable est passé de 10,7 G\$ à 15,1 G\$ en un an seulement parce que les rendements sont presque le double des prévisions des actuaires pour l'année 2006.

## RENCONTRE FRUCTUEUSE AVEC M. MARIO DUMONT

Le 4 septembre dernier, une délégation de l'ADR rencontrait le chef de l'opposition officielle, M. Mario Dumont, à ses bureaux de Montréal.

Il était accompagné de M<sup>me</sup> Diane Bellemare, Ph. D, conseillère économique du chef de l'opposition officielle, et de M<sup>me</sup> Luce Leroux, présidente de la Commission des aînés à l'ADQ.

À l'ouverture de la rencontre, M. Dumont a insisté sur l'importance de nous rencontrer maintenant afin de mettre à jour le dossier de l'indexation des rentes de retraite des retraités des secteurs public et parapublic. M. Dumont a démontré encore une fois une excellente connaissance du dossier, un intérêt plus que

sympathique à la cause que nous défendons et il nous a demandé de rencontrer ses députés pour leur rappeler l'importance des enjeux en présence.

Nous avons démontré que la pleine indexation de nos rentes de retraite est non seulement nécessaire, mais est aussi possible dans le contexte des surplus budgétaires de 15,1 milliards de dollars dans les seuls fonds des participants et de l'évolution très positive des sommes accumulées dans le FARR (voir l'article sur le Passif et le FARR, page 6).

Nous avons aussi rappelé à M. Dumont que d'autres associations de retraités ne demandaient que la demi-indexation, mais que la volonté de la très grande

majorité des retraités de l'État était la mise à niveau de leur rente de retraite accompagnée de la pleine indexation annuelle de cette rente.

M<sup>me</sup> Luce Leroux, présidente de la commission des aînés à l'ADQ, a souligné qu'une femme ne peut être à demi enceinte tout comme une injustice ne peut se corriger qu'à demi. À titre de présidente de la Commission, elle soutient fermement notre demande de pleine indexation de nos rentes de retraite.

La rencontre s'est déroulée dans un climat chaleureux. C'est avec ouverture d'esprit remarquable que M. Dumont a accueilli notre demande de pleine indexation des rentes des retraités des secteurs public et parapublic.

L'ADR est dans l'attente d'un engagement public et officiel de l'ADQ, cet automne. De ce fait, les 221 764 retraités de l'État auraient enfin l'espoir qu'un parti politique s'engage formellement à corriger les injustices de 1982.



### Délégation de l'ADR en compagnie de M. Mario Dumont, chef de l'opposition officielle et chef de l'ADQ

De gauche à droite : Luce Leroux, présidente commission des aînés ADQ, Ronald Carré, économiste, CA élargi ADR, Louison Ross, ex-PDG. CARRA, CA élargi ADR, Aline Couillard, vice-présidente ADR, Mario Dumont, chef de l'opposition officielle et chef de l'ADQ, Rodrigue Dubé, président ADR, Gaëtan Morneau, conseiller ADR, Rosaire Quévillon, vice-président ADR et Louise Racine, conseillère ADR.

# LA CARRA DES RENDEMENTS ET DES SURPLUS IMPRESSIONNANTS

par Rodrigue Dubé, président

En juin dernier, à la fin de la session parlementaire, c'est sans bruit et sans éclat que la ministre et présidente du Conseil du Trésor, M<sup>me</sup> Monique Jérôme-Forget, a déposé le rapport annuel 2006 de la CARRA. Pourquoi?

Ce rapport révèle des taux de rendement de 14,2 % pour le RREGOP et 14 % pour le RRPE en regard de l'année 2006.

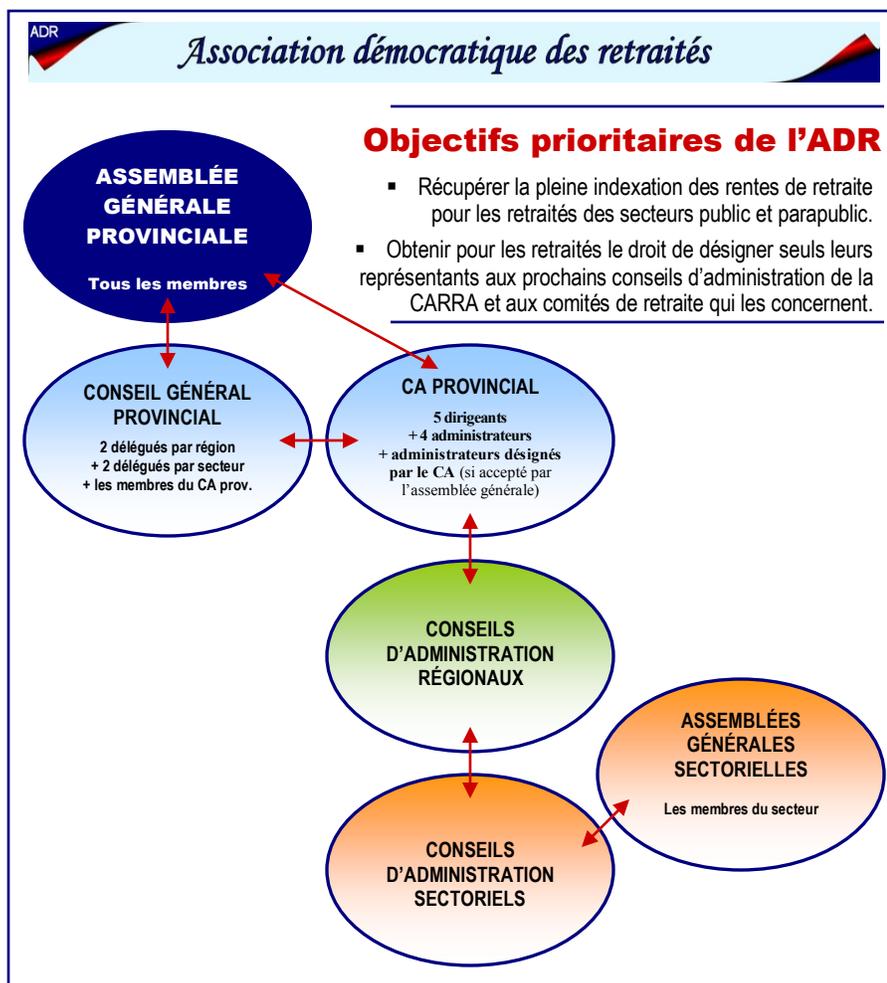
Le **taux moyen de rendement prévu** par les actuaires de la CARRA en 2003, la dernière évaluation actuarielle disponible,

pour les années 2003, 2004, 2005 et 2006, était **7,45 %**.

Pour ces mêmes années, les **taux moyens de rendement réels de 13,7 % et 13,9 % pour le RREGOP et RRPE** ont surpassé les prévisions actuarielles de 6,45 %. C'est ce qui explique en grande partie les **surplus budgétaires de 15,1 milliards de dollars** constatés à la page 55 du rapport annuel 2006 de la CARRA.

L'actif net des participants du RREGOP et du RRPE est de 51,4 milliards de dollars

et les obligations de ces deux régimes à l'égard des participants sont de 36,3 milliards de dollars, page 56. Cette phraséologie de l'**actif** et des **obligations** est exactement la même que celle utilisée en l'an 2000 lorsque le gouvernement précédent avait accordé pour quatre milliards de dollars de bénéfices et de réductions de cotisation aux employés actifs sans en remettre une moindre part aux retraités.



## CONVOCAION du Conseil général élargi

Les membres du Conseil général élargi sont convoqués à une première réunion

Date : le mardi **16 octobre 2007**

Heure : **de 9 h 30 à 15 h 30**

Endroit : **Le Croissant d'Or**  
2045, boul. Laframboise  
Saint-Hyacinthe  
450 773-6677

Sont invités à ce conseil général élargi : les membres des conseils d'administration des secteurs et les membres du CA provincial élargi. Dîner sur place.

### Objet de la rencontre :

- Informer et discuter des objectifs de l'ADR;
- Informer les membres du CA des secteurs des règles administratives et budgétaires de l'ADR;
- Examiner le plan d'action de l'ADR : organisation et cohésion de l'ADR.

La présence de tous les membres de chacun des CA est nécessaire pour assurer la cohésion de notre organisation.

Rodrigue Dubé, président

## POUR VOUS RENDRE

Autoroute 20, à la sortie centre-ville, vous êtes sur Laframboise, continuez jusqu'au 2045 (presque au bout).

## L'ADR EN DÉVELOPPEMENT

Afin de mieux répondre aux besoins des membres tant économiques que sociaux, Saint-Hyacinthe a, depuis plus d'un an, un conseil d'administration et une vie de secteur florissante.

L'ADR s'est enrichie de trois nouveaux conseils d'administration de secteur : Sud-Ouest de la Montérégie et Québec en juin 2007, et récemment, Granby.

**Nos félicitations aux nouveaux élus. Nous leur souhaitons un excellent mandat.**

## SAINT-HYACINTHE

Plusieurs activités ont été organisées par et pour nos membres cet automne : épiluchette de blé d'Inde et pique-nique, activité *Rougemont nous conte la pomme*, dîner-conférence *Pourquoi se retrouver en Afrique à la retraite?*, voyage à Montréal avec visite et dîner à l'ITHQ, visite de la TOHU et les lanternes chinoises du Jardin botanique. **Inscriptions : Adrien Boucher 450 774-6376**



Absents sur la photo : **Laurent Allard**, administrateur, **Colette Côté**, administratrice, **Louise St-Germain**, secrétaire, **Madeleine Mongeau** et **Réginald Marchand**, CA élargi.

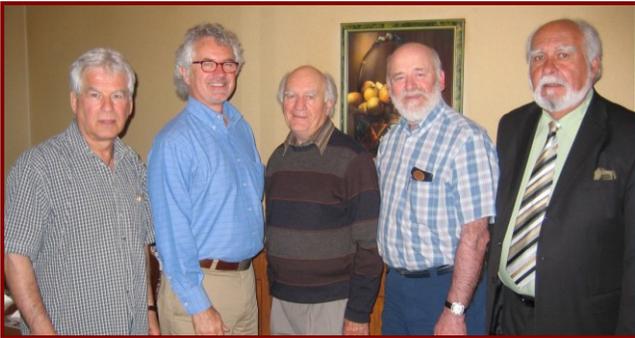
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite : **Adrien Boucher**, conseiller, **Gilles J. Gauthier**, administrateur, **Michel Gilbert**, trésorier, **Louis Lambert**, président, **Aline Couillard**, vice-présidente, **Guy Desruisseaux**, administrateur, **Madeleine Saint-Pierre**, administratrice.

## SUD-OUEST DE LA MONTÉRÉGIE

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite : **Gilbert Clément**, secrétaire-trésorier, **Gilles Presseau**, vice-président, **Bernard Boyer**, conseiller, **Viateur Sauvé**, président, et **Jean-Maurice Usureau**, vice-président.



## QUÉBEC

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite : **Yvon Bédard**, conseiller, **Lucien Parent**, trésorier, **Louise Boies**, vice-présidente, **Gaétan Langlois**, président, **Hélène Breton**, secrétaire, **Marc Paradis**, conseiller, **Ronald Carré**, conseiller, et **Claude Lachance**, conseiller

## GRANBY

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite : **Johanne Laplante**, **Gaston Tétreault**, **Diane Roberge**, **André Ménard**, **Louise Racine** et **Sylvie Laliberté**.

Absente sur la photo : **France Carrier**.



## NON AUX DEMI-MESURES, MILITEZ POUR LA PLEINE INDEXATION

L'ADR demande la pleine indexation pour les retraités de l'État.

D'autres associations comme l'AREQ et l'AQRP camouflent leur demande sous le vocable : « que les personnes ayant accompli des années de service entre 1982 et 1999 obtiennent, pour ces années de service, le même niveau d'indexation que pour les années de service accompli depuis 2000 » **c'est-à-dire : la demi-indexation ou IPC-3%**. Pourquoi cette attitude?

**Vous voulez la pleine indexation!  
Devenez membres de l'ADR.**

# PASSIF DU GOUVERNEMENT ENVERS LES RÉGIMES DE RETRAITE ET LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE (FARR)

par Rodrigue Dubé, président

Le fonds d'amortissement des régimes de retraite, le FARR, fut créé en 1993. Ce fut une excellente initiative qu'il faut maintenant mieux encadrer.

Monsieur Ronald Carré, économiste, écrivait sur le site Internet de l'ASDEQ (Association des économistes du Québec) le 20 février 2007 le texte suivant :

« Le FARR a été créé en 1993. Il constitue un actif qui sera utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Le passif des régimes de retraite garantis par le gouvernement du Québec est de l'ordre de 59,6 G\$<sup>1</sup>. Cette somme est garantie en partie par le Fonds consolidé des revenus du gouvernement du Québec et en partie par le FARR. En 1993, un objectif d'équilibre avait été fixé pour que le FARR soit susceptible de garantir les régimes de retraite à hauteur de 70 % à compter de 2020. Compte tenu des bons rendements escomptés pour les revenus de placement, ce point d'équilibre devrait plutôt être atteint en 2014 (soit six ans plus tôt que prévu). Le FARR devrait donc réussir à garantir à lui seul 100 % des régimes de retraite garantis par le gouvernement à partir de 2020. »

À noter, selon le rapport annuel de la CARRA, 31 décembre 2006, sans tenir compte du FARR, le passif du gouvernement à l'égard des fonds de retraite avait diminué à 57,2 G\$.

## FARR<sup>2</sup>

Valeur du FARR	23 G\$
----------------	--------

## PASSIF<sup>2</sup> DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DES FONDS DE RETRAITE

Tous les fonds de retraite	57,2 G\$
----------------------------	----------

## DETTE RÉELLE du gouvernement au 31 décembre 2006

Passif 57,2 G\$ - FARR 23 G\$ =	34,2 G\$
---------------------------------	----------

## PRÉVISIONS RÉVISÉES 2020

Passif - FARR	0,0 \$
---------------	--------

Les cotisants (actifs et retraités) doivent exercer une vigilance constante pour s'assurer que les fonds accumulés dans le FARR ne soient pas détournés à d'autres fins que celle prévue : financer la part du gouvernement dans les régimes de retraite. La création d'un fonds commun, gouvernement et participants, serait la meilleure garantie que les participants puissent se donner.

Les astres sont maintenant alignés pour favoriser un fonds de placement commun avec les avoirs des participants (actifs et retraités) et les obligations du gouvernement envers les fonds de retraite. Il est temps que les organisations syndicales et les associations de retraités organisent un mouvement collectif pour forcer le gouvernement à mettre sa part dans un fonds commun avec les participants. Le modèle « Teachers » en Ontario devrait nous inspirer.

Le jour où les capitaux des fonds de retraite, part des participants et part de l'employeur, seront réunis sous une même gouverne, la transparence des obligations de chacun pourra être démontrée.

<sup>1</sup> Données en milliards, budget Audet, février 2007  
<sup>2</sup> Rapport annuel de la CARRA, 31 décembre 2006

## Résolution adoptée par le conseil général du Parti libéral du Québec, Sherbrooke, 1, 2 et 3 février 2002

Il est résolu par le conseil général du Parti libéral du Québec :

Qu'un prochain gouvernement libéral

1. procédera progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic de façon à rétablir le pouvoir d'achat de ces retraités, selon les surplus actuariels disponibles;
2. nommera des représentants des retraités sur les comités décisionnels des régimes de pension du secteur public et parapublic.

## RENTE DU CONJOINT SURVIVANT AU RRQ (Régime des rentes du Québec)

Le conjoint survivant n'a pas toujours droit à la demi-rente de son conjoint. En effet, lorsque le conjoint survivant touche lui-même une pleine rente du Régime des Rentes du Québec, il ne peut pas toucher la demie de la rente de son conjoint décédé.

Si la rente personnelle du conjoint survivant n'est pas complète, il pourra toucher une part de la rente de son conjoint décédé mais en tenant compte de deux variables :

- la première, le conjoint survivant ne pourra jamais toucher une rente plus élevée que le maximum d'une rente individuelle;
- la deuxième, en aucun cas, il ne pourra toucher plus que la demie de la rente de celui qui est décédé.

## NOUVELLES BRÈVES

### Rencontre de l'ADR avec le président de la CARRA

Le 17 avril dernier, l'ADR rencontrait M. Duc Vu, président directeur général de la CARRA. Lors de cette rencontre, l'ADR a soulevé, entre autres, les difficultés d'accès aux données de la CARRA, données nécessaires à la compréhension de la gestion de la CARRA. L'ADR ne comprend pas le refus de la CARRA et du ministère des Finances de livrer aux associations de retraités les données annuelles concernant le remboursement du gouvernement à l'égard des fonds de retraite.

Lorsque la CARRA et le ministère des Finances refusent de divulguer les informations précises concernant la part du gouvernement dans le RREGOP, le RRPE, le RRE, le RRF, etc., ils accèdent à la thèse que le gouvernement ne verse pas la totalité de sa part dans les fonds de retraite. Selon nos calculs, découlant de notre opération « Combien vaut mon fonds de retraite », les cotisants (actifs et retraités) paient plus que leur part dans le versement de leur rente.



De gauche à droite : **Rosaire Quévillon** et **Aline Couillard** VP ADR, **M. Duc Vu**, président-directeur général CARRA, **Rodrigue Dubé**, président ADR, **Ronald Carré**, économiste-conseil ADR, **Michel Gareau**, informaticien-conseil ADR et **Bernard Beauchemin**, vice-président CARRA.



De gauche à droite : **Rosaire Quévillon**, vice-président ADR, **Louise Racine**, conseillère ADR, **Luce Leroux**, présidente de la commission des aînés ADQ, **Aline Couillard** vice-présidente ADR, **Huguette Portugais**, ADR, **Rodrigue Dubé**, président ADR, **Hubert Benoit**, député de l'ADQ, responsable des fonds de retraite, et **Ronald Carré**, économiste-conseil à l'ADR.

### RENCONTRE DE L'ADR avec **M. Hubert Benoit**, député de l'ADQ, responsable du dossier des retraités et **M<sup>me</sup> Luce Leroux**, présidente de la commission des aînés à l'ADQ

Le 14 mai 2007, le président et des membres du CA. de l'ADR ont profité d'une rencontre avec M. Benoit et M<sup>me</sup> Leroux pour demander au député d'intervenir auprès du gouvernement libéral afin que celui-ci mette en place les mesures nécessaires au recouvrement et au maintien du pouvoir d'achat des retraités des secteurs public et parapublic. Du côté de l'ADR, la démonstration des conditions favorables à la pleine indexation des rentes de retraite a été faite, chiffres en main.

Plusieurs documents pertinents dont le surplus comptable de 10,7 milliards de dollars (15,1 milliards de dollars aujourd'hui) et les taux de rendement de la CARRA ont été remis au député Benoit. Ce dernier s'est montré très intéressé par les données fournies. Ses questions et commentaires ont démontré sa compétence en la matière et son intérêt à prendre en considération la demande de l'ADR. La délégation de l'ADR a conclu que ces échanges étaient porteurs d'espoir.

## MERCI et FÉLICITATIONS

### à **Rosaire Quévillon**



L'ADR tient à souligner l'implication de Rosaire Quévillon, vice-président à l'ADR, comme mentor d'affaires. Son rôle comme mentor est d'accompagner bénévolement des jeunes entrepreneurs afin de leur permettre de réussir en affaires.

Rosaire a été consacré « Mentor émérite » par la Fondation de l'entrepreneuriat du Québec de la cellule Haut-Richelieu. Cette reconnaissance est attribuée à une personne qui a au moins cinq jumelages à son actif.

Au sein de l'ADR, Rosaire répond toujours présent ou volontaire, avec sourire, lorsqu'il s'agit de défendre « **La pleine indexation des rentes de retraite des retraités de l'État** ». Merci!

# LES TAUX DE RENDEMENT DE LA CARRA DE 1975 À 2006

par Rodrigue Dubé, président, et Rosaire Quévillon, vice-président

Années	Rendement annuel (CDP) Caisse	Rendement annuel de la CARRA	Indice des prix à la consommation RRQ (TAIR)*	Taux de cotisation au RREGOP	NOTE
1966	6,40 %		3,50 %		
1967	-1,20 %		4,10 %		
1968	4,40 %		2,00 %		
1969	-4,40 %		2,00 %		
1970	12,80 %		2,00 %		
1971	14,10 %		2,00 %		
1972	10,80 %		2,00 %		
1973	3,40 %		3,00 %	7,50 %	
1974	-5,60 %		8,20 %	7,50 %	
1975	**	11,88 %	10,40 %	7,50 %	
1976		14,90 %	11,20 %	7,50 %	
1977		11,50 %	8,20 %	7,50 %	
1978		15,30 %	7,50 %	7,50 %	
1979		16,10 %	9,00 %	7,50 %	
1980		15,50 %	9,00 %	7,50 %	
1981		-4,80 %	9,90 %	7,50 %	
1982		28,81 %	12,30 %	7,30 %	En 1982, lorsque M. Parizeau a imposé la désindexation des rentes de retraite à (IPC-3 %), il a prétendu que la continuation de la pleine indexation des rentes de retraite allait vider la caisse de retraite.
1983		21,60 %	11,20 %	7,10 %	C'était faux et c'est encore faux.
1984		6,50 %	6,70 %	7,00 %	Vous pouvez observer dans le présent tableau qu'en 1982, la pleine indexation des rentes de retraite versées aurait coûté 12,30 %. En même temps, le total des fonds gérés par la CARRA augmentait de 28,81 %. Vous observerez aussi que depuis 1975, le rendement moyen de la CARRA est de 11,37 % et que l'inflation moyenne (TAIR)* pour la période est de 4,56 %.
1985		22,60 %	4,40 %	7,00 %	
1986		11,90 %	4,00 %	7,00 %	
1987		5,50 %	4,10 %	7,00 %	
1988		10,50 %	4,40 %	7,00 %	
1989		18,00 %	4,10 %	7,00 %	En d'autres mots, le pipeline qui remplit la piscine est beaucoup plus gros que celui qui la vide.
1990		-1,60 %	4,80 %	7,00 %	
1991		16,60 %	4,80 %	7,00 %	
1992		4,00 %	5,80 %	7,00 %	
1993		19,70 %	1,80 %	7,68 %	
1994		-2,10 %	1,90 %	7,68 %	
1995		18,00 %	0,50 %	7,68 %	
1996		16,10 %	1,80 %	7,68 %	
1997		13,30 %	1,50 %	7,95 %	
1998		10,20 %	1,90 %	7,95 %	
1999		15,70 %	0,90 %	7,95 %	
2000		6,90 %	1,60 %	5,35 %	
2001		-4,70 %	2,50 %	5,35 %	
2002		-8,50 %	3,00 %	5,35 %	
2003		15,00 %	1,60 %	5,35 %	
2004		11,60 %	3,20 %	5,35 %	
2005		13,80 %	1,70 %	7,06 %	
2006		14,20 %	2,30 %	7,06 %	
MOY	4,52 %	11,37 %	4,56 %		

\* TAIR : Taux d'Augmentation de l'Indice des Rentes

\*\* Début des données connues de la CARRA

## Votre cotisation est-elle échue?

Vérifiez sur l'étiquette, au-dessus de votre adresse, la date de renouvellement de votre cotisation annuelle.

Si votre cotisation est échue, remplissez le signet ci-joint en choisissant la déduction **mensuelle** (2,50 \$) à la CARRA ou postez un chèque de 30 \$ à

**Association démocratique des retraités (ADR)**  
12935, rue Yamaska  
Saint-Hyacinthe (Québec)  
J2T 1B7

L'Association démocratique des retraités (ADR) et SSQ Assurances générales ont convenu de rabais particuliers pour les membres de l'Association, en matière d'assurances automobile et habitation.

**Vous informer pourrait être avantageux.**

**Relevez le défi SSQ en appelant**

**1 866 777-2886**

**Code 22**

**SSQ** Groupe financier

Les valeurs à la bonne place

Lorsque vous aurez terminé la lecture du journal s.v.p. passez-le **AU SUIVANT**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 30 octobre 2007  
13 h 30

Bonjour à tous,

Nous vous invitons, **membres et sympathisants**, à participer à notre prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 30 octobre 2007. **Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour amener quelques-uns de vos ami(e)s?** Cette assemblée nous permettra de faire le point avec vous sur le dossier de l'indexation de nos rentes de retraite.

Le rapport annuel de la CARRA 2006, nous apprend que **les surplus budgétaires** dans les fonds de retraite des cotisants (employés et retraités) sont de **15,1 milliards de dollars**. Au moins la moitié de cette somme appartient aux retraités. **C'est le moment ou jamais d'indexer pleinement nos rentes de retraite tout en laissant d'énormes surplus dans ces fonds.**

Votre participation à l'assemblée est essentielle pour assurer le succès de notre vie démocratique et poursuivre notre travail en vue de la pleine indexation de nos rentes de retraite.

Les membres du Conseil d'administration se feront un plaisir de vous accueillir et de solidariser avec vous **dès 12 h 30.**

Rodrigue Dubé, président

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation de la présidence de l'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 2006;
5. Suivi de la dernière assemblée générale;
6. Communications :
  - Le point sur le dossier de l'indexation et les surplus de 15,1 milliards de dollars;
  - Le point sur le dossier de la représentation des retraités, sur les comités de retraite et le projet de loi 27;
7. Rapport annuel de l'ADR;
8. Amendements aux statuts et règlements 5.3, 5.3.1 et 5.4;
9. Rapport financier 2006-2007 :
  - Présentation par le trésorier : état des revenus et dépenses et bilan;
  - Rapport du vérificateur;
  - Nomination du vérificateur;
10. Prévisions budgétaires 2007-2008;
11. Plan d'action pour l'année 2007-2008.  
La priorité : la pleine indexation de nos rentes de retraite;
12. Élections :
  - Désignation de la présidence d'élections;
  - Élections aux postes :

Président(e)	Vice-président(e) à la planification
Secrétaire	Conseiller(e)s n° 1 et 3
13. Varia;
14. Levée de l'assemblée.

Rodrigue Dubé, président de l'ADR



## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE – ÉLECTIONS DU 30 OCTOBRE 2007

Cochez le poste pour lequel vous déposez votre candidature.

Président(e)

Vice-président(e) à la planification

Secrétaire

Premier conseiller(e)

Troisième conseiller(e)

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Numéro de membre \_\_\_\_\_

Signature du candidat \_\_\_\_\_

**PROPOSEUR** (en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_

Numéro de membre \_\_\_\_\_

Signature du proposeur \_\_\_\_\_

**APPUYEUR** (en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_

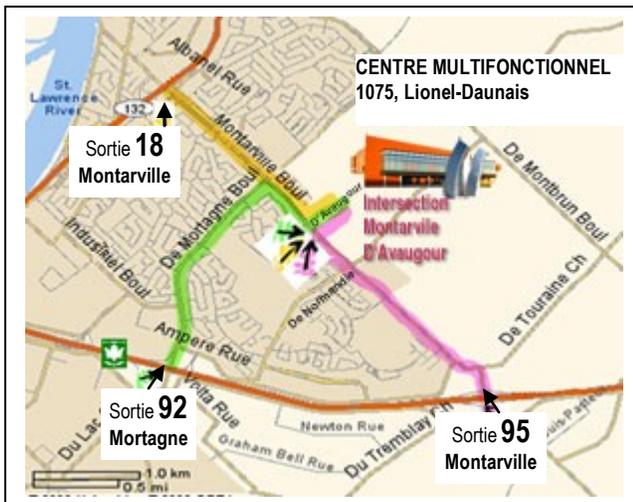
Numéro de membre \_\_\_\_\_

Signature de l'appuyeur \_\_\_\_\_

## MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ADR

- **Article 5.3 Sa composition**  
Il est proposé d'ajouter : **et d'administrateurs désignés dont le nombre est déterminé par le Conseil provincial.**
- **Article 5.3.1**  
Il est proposé de remplacer le terme **officier** par le terme **dirigeant**.
- **Article 5.4 Le Conseil d'administration élargi**  
Il est proposé d'abolir cet article.

## CARTE D'ACCÈS



### CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE BOUCHERVILLE 1075, rue Lionel-Daunais Boucherville (Québec) J4B 8N5

**Autoroute 20, en direction Québec :** Prendre la sortie 92 Mortagne, direction centre-ville par le boul. Mortagne.

À l'intersection Mortagne et Montarville, tourner à droite sur Montarville. Tourner à gauche à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

**Autoroute 20, en direction Montréal :** Prendre la sortie 95 Montarville, direction centre-ville par le boul. Montarville. Tourner à droite à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

**Route 132, en direction Varennes, Sorel :** Prendre la sortie 18 Montarville et tourner à droite sur le boul. Montarville. Tourner à gauche à l'intersection Montarville et d'Avaugour.

## RÈGLEMENTS pour la mise en candidature

Votre bulletin de mise en candidature doit être déposé **au plus tard le 19 octobre 2007** à l'adresse suivante :

**Association démocratique des retraités**  
372, rue Jean-Désy  
Boucherville (Québec) J4B 2B2

### CONDITIONS À LA CANDIDATURE (article 7.3 des Statuts et règlements de l'ADR)

- Être membre en règle de l'Association au moment du dépôt de sa candidature.
- Remplir le bulletin de mise en candidature, signé par deux autres membres.
- Faire parvenir le bulletin de mise en candidature au siège social de l'Association au moins dix (10) jours/calendrier avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

### POSTES MIS EN CANDIDATURE aux élections du 30 octobre 2007

- Président(e)
- Vice-président(e) à la planification
- Secrétaire
- Conseiller(e)s n° 1 et 3

## FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE AU VERSO

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mardi 30 octobre 2007  
13 h 30

Bonjour à tous,

Nous vous invitons, **membres et sympathisants**, à participer à notre prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 30 octobre 2007. **Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour amener quelques-uns de vos ami(e)s?** Cette assemblée nous permettra de faire le point avec vous sur le dossier de l'indexation de nos rentes de retraite.

Le rapport annuel de la CARRA 2006, nous apprend que **les surplus budgétaires** dans les fonds de retraite des cotisants (employés et retraités) sont de **15,1 milliards de dollars**. Au moins la moitié de cette somme appartient aux retraités. **C'est le moment ou jamais d'indexer pleinement nos rentes de retraite tout en laissant d'énormes surplus dans ces fonds.**

Votre participation à l'assemblée est essentielle pour assurer le succès de notre vie démocratique et poursuivre notre travail en vue de la pleine indexation de nos rentes de retraite.

Les membres du Conseil d'administration se feront un plaisir de vous accueillir et de solidariser avec vous **dès 12 h 30.**

Rodrigue Dubé, président

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Désignation de la présidence de l'assemblée;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 octobre 2006;
5. Suivi de la dernière assemblée générale;
6. Communications :
  - Le point sur le dossier de l'indexation et les surplus de 15,1 milliards de dollars;
  - Le point sur le dossier de la représentation des retraités, sur les comités de retraite et le projet de loi 27;
7. Rapport annuel de l'ADR;
8. Amendements aux statuts et règlements 5.3, 5.3.1 et 5.4;
9. Rapport financier 2006-2007 :
  - Présentation par le trésorier : état des revenus et dépenses et bilan;
  - Rapport du vérificateur;
  - Nomination du vérificateur;
10. Prévisions budgétaires 2007-2008;
11. Plan d'action pour l'année 2007-2008.  
La priorité : la pleine indexation de nos rentes de retraite;
12. Élections :
  - Désignation de la présidence d'élections;
  - Élections aux postes :

Président(e)	Vice-président(e) à la planification
Secrétaire	Conseiller(e)s n° 1 et 3
13. Varia;
14. Levée de l'assemblée.

Rodrigue Dubé, président de l'ADR



## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE – ÉLECTIONS DU 30 OCTOBRE 2007

Cochez le poste pour lequel vous déposez votre candidature.

Président(e)

Vice-président(e) à la planification

Secrétaire

Premier conseiller(e)

Troisième conseiller(e)

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Numéro de membre \_\_\_\_\_

Signature du candidat \_\_\_\_\_

**PROPOSEUR** (en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_

Numéro de membre \_\_\_\_\_

Signature du proposeur \_\_\_\_\_

**APPUYEUR** (en caractères d'imprimerie) \_\_\_\_\_

Numéro de membre \_\_\_\_\_

Signature de l'appuyeur \_\_\_\_\_

